

Co-construction et transversalité des politiques d'ESS

L'ESS concerne l'ensemble des politiques publiques régionales.

Le schéma de la fiche ^(n°3) illustre la capacité de l'ESS à contribuer aux différentes politiques des conseils régionaux et témoigne de l'intérêt de réinventer les modes de fonctionnement

traditionnels, en renforçant notamment les capacités à travailler en coopération et en transversalité. Une transformation qui facilite la mise en commun des connaissances et des compétences, la mise en cohérence des politiques et la recherche de partenariats.

Plusieurs leviers d'actions possibles :

Inscrire l'ESS au sein des différents schémas régionaux

La loi NOTRe prévoit que les Schémas Régionaux de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) intègrent un volet ESS.

Au-delà de cette obligation, les régions peuvent intégrer l'ESS au sein d'autres schémas régionaux tels que le SRADDET, ou le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) et la Stratégie régionale pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Les régions, autorités de gestion de fonds européens structurels et d'intervention peuvent également associer les acteurs de l'ESS à l'élaboration et au suivi du POR (Programme opérationnel régional) (voir la fiche ^(n°12)).

Adopter une organisation interne favorisant la transversalité

- Au sein de la collectivité, un **portage politique fort** pour favoriser la transversalité est important. Au niveau organisationnel, un.e chargé.e de mission au sein du cabinet ou de la direction générale des services peut renforcer cette orientation.

- Des **référénts ESS** peuvent être désignés au sein des différentes directions, qui peuvent également co-financer des projets d'ESS.

- Des comités d'engagement ou de suivi associant différentes directions peuvent permettre d'identifier et de valoriser les acteurs de l'ESS soutenus par les différentes directions.

- Des volets ESS peuvent aussi être intégrés dans les appels à projets sectoriels.

Co-construire la stratégie régionale de l'ESS

La loi sur l'ESS de 2014 affirme le principe de coconstruction des politiques d'ESS. A l'échelle régionale, cela se traduit par exemple par la mise en place d'une **Conférence régionale de l'ESS**.

Au-delà de la participation de la CRESS à cette conférence régionale, copilotée par l'Etat et le conseil régional, de nombreuses régions associent étroitement les CRESS dans la préparation et la mise en oeuvre de ces conférences. Il est par ailleurs prévu que la conférence régionale soit un temps de co-construction des politiques publiques de l'ESS permettant de fixer les orientations, les moyens et les résultats des politiques locales de développement de l'ESS.

La CRESS Bretagne anime par exemple la plateforme de coordination de la Stratégie Régionale de l'ESS.

Mobiliser la commande publique comme levier de transversalité

La mobilisation des différentes possibilités offertes par le code des marchés publics pour cibler les structures de l'ESS en matière de marchés de travaux ou de gestion des lycées par exemple (approvisionnement restauration collective, entretien des bâtiments, etc.) ou la mise en place d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) sont autant de moyens de favoriser la transversalité entre les différents services, le service achats et l'ESS.

(voir la fiche ^(n°11)).

Transversalité & ESS au sein de la Collectivité de Corse



L'ESS a été intégrée dans le SRDEII par délibération de l'Assemblée de Corse en décembre 2016. Dans ses orientations de mise en œuvre, le SRDEII propose entre autres de «*construire la transversalité entre services, entre collectivités, avec les services de l'Etat*».

Au sein de la direction générale des services, une chargée de mission est en charge du suivi et de la coordination des grands projets et de l'ESS.

La Collectivité de Corse a également créé un groupe de travail «l'ESS en faveur de la clause sociale dans la commande publique», dans le cadre duquel plusieurs actions ont été mises en œuvre telles que la désignation d'un référent ESS au sein de la direction de la commande publique avec création d'un service dédié.

Une commission ad hoc ESS du Conseil économique, social et culturel de la Corse (CESEC) a présenté un rapport qui met en évidence le potentiel de développement de l'ESS en Corse. Ce rapport précise que l'ESS ouvre la voie d'un autre type de développement, apportant des réponses là où l'économie marchande ne répond pas toujours aux besoins de la population.



Faire connaître l'ESS au sein de la collectivité

La diffusion de la connaissance de l'ESS auprès de l'ensemble des élus et des agents est une condition essentielle pour que l'ESS puisse irriguer l'ensemble des politiques.

Plusieurs moyens permettent de faciliter la transversalité interne et d'acculturer les différents services à l'ESS :

- Des formations croisées ESS / autre thématique, qui permettent d'élargir les connaissances, manières de faire et de penser au sein de chaque service. Elles permettent de mieux envisager les méthodologies opérationnelles afin de structurer des projets transversaux innovants.

- Des temps forts / rencontres autour de l'ESS peuvent être l'occasion de diffuser l'ESS au sein des différentes directions d'une région, en organisant des ateliers thématiques (logement, mobilité, déchets, alimentation...), avec les élus en charge et des acteurs inspirants.

Des agents peuvent jouer le rôle de passeurs, faciliter les échanges et anticiper les besoins en matière de travaux collectifs. Ils peuvent également relayer des informations sur l'ESS (newsletter du RTES par exemple).

Feuille de route partagée entre les directions ESS et de la culture de la région Nouvelle Aquitaine



Cette feuille de route partagée recense les divers dispositifs régionaux de soutien des projets et des acteurs culturels sur les territoires : aide à la création d'entreprise, aide à la production d'œuvres, aides à la rénovation des équipements culturels, aides aux lieux de diffusion professionnels, aux manifestations culturelles, soutien aux résidences d'artistes, soutien aux Coopératives d'Activités et d'Emploi.

Le SOLIMA de la région Normandie, démarche de co-construction



Le Schéma d'orientation pour le développement territorial des musiques actuelles - SOLIMA est une méthode de co-construction initiée par la fédération nationale des musiques actuelles et inscrite dans la Loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine de 2015.

La Région Normandie a initié un SOLIMA afin d'avoir une meilleure lecture des acteurs des musiques actuelles, de favoriser l'interconnaissance, de valoriser la diversité des acteurs et d'identifier les manques potentiels (en matière d'accompagnement, de métiers...). La démarche de co-construction avait un objectif clair : alimenter le contrat de filière 2018/2021.

Trois dispositifs ont été créés sur la base des échanges et ceux-ci sont évalués et réajustés chaque année. Au delà du contrat de filière, la démarche a permis de rentrer dans une dynamique plus globale de co-construction (formations, actions culturelles, ...).

Ressources pour aller plus loin



- Étude [L'ESS: une opportunité pour repenser la coopération et la transversalité ?](#), RTES/Citego, 2017
- [Points de Repère ESS Co-construction des politiques publiques](#), RTES, 2019